



Locataires s'en vont sans preavis normalement 3 mois

Par **carsalademariechristine**, le **21/12/2009** à **17:28**

Bonjour,

mes locataires m'ont averti 15 jours avant qu'elles quittaient mon appartement, toutes les deux sont fonctionnaires aucune circonstance, il faut donc 3 mois de preavis.

Elles s'en vont pour la fin du mois de decembre, l'appartement sera donc vide au 1 janvier qui doit payer la taxe habitation.

j'ai une caution de 750 euros je ne dois pas la rembourser puis je exiger le paiement de la taxe habitation

Merci pour votre réponse, cdt.